

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 décembre 2017

**Objet : RD - Attribution des marchés de services sociaux du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) sur la période 2018-2020**

- date de convocation le 08 décembre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 39

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Philippe Trepier
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffinat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar Florence Vallin-Balas
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Sylvie Vuillemeret
<b>La Ravoire</b>	Frédéric Bret - Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	Gérard Marcucci
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Philippe Dubonnet
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillemeret - de Pierre Duperier à Maryse Fabre - de Marie Perrier à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jean-Benoît Cerino - Philippe Gamen - Pierre Gerard - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Damien Regairaz

## **Bureau du 14 décembre 2017**

délibération n° 233-17

objet **RD - Attribution des marchés de services sociaux du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) sur la période 2018-2020**

Sylvie Koska, vice-présidente chargée de la concertation citoyenne, des relations avec les usagers et de l'économie sociale et solidaire, indique qu'une consultation sous forme de marché à procédure adaptée (MAPA), régie par l'article 28 du décret du 25 mars 2016, a été lancée pour la programmation des actions du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) sur la période 2018-2020 et l'avis d'appel public à concurrence a été adressé au Dauphiné libéré le 3 octobre 2017. La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 27 octobre 2017.

L'allotissement a été le suivant :

- lot 1 : accompagnement renforcé des participants du PLIE jeunes et adultes par des référents de parcours,
- lot 2 : compétences et savoirs de base dans le numérique appliqués à la recherche d'emploi,
- lot 3 : intermédiation et relations avec les entreprises.

Il s'agit de marchés de services sociaux puisque leur finalité est la réinsertion et la recherche d'emploi. Les prix des marchés correspondant aux lots 1, 2 et 3 sont fermes pour leur première année d'exécution, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2018. En cas de reconduction pour les années 2019 et 2020, ils seront révisés annuellement à la date anniversaire des marchés par application de la formule de révision des prix indiquée dans le cahier des clauses administratives particulières.

Les offres remises à l'issue de la consultation ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation :

- valeur technique : 60 %,
- prix : 40 %.

La commission d'appel d'offres du 30 novembre 2017 a attribué les marchés aux entreprises ayant obtenu les meilleures notes :

- lot 1 : association Mission locale jeunes du bassin chambérien pour 187 200 € pour l'année 2018 (structure non assujettie à la TVA),
- lot 2 : association AIDER pour un montant indicatif de 28 350 € pour l'année 2018 (structure non assujettie à la TVA),
- lot 3 : association Mission locale jeunes du bassin chambérien pour un montant indicatif de 31 000 € pour l'année 2018 (structure non assujettie à la TVA).

Pour les lots 2 et 3, il est précisé que les montants sont indicatifs car calculés en tenant compte de la volumétrie prévisionnelle des participants du PLIE indiquée dans le cahier des clauses techniques particulières. En fonction de la volumétrie réelle, les montants des marchés pourront donc être inférieurs ou supérieurs à ceux indiqués mais devront dans tous les cas s'inscrire dans l'enveloppe budgétaire annuelle du PLIE.

**Vu** les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

**Vu** la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 28, 36 et 42,

Vu l'attribution de la commission d'appel d'offres du 30 novembre 2017,

***Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 : approuve** les marchés relatifs à la programmation du Plan local pour l'insertion et l'emploi sur la période 2018-2020, selon les prix portés à l'acte d'engagement,

**Article 2 : autorise** le président ou son représentant à signer les marchés à venir et tous documents nécessaires à leur passation,

**Article 3 : dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 233-17

Objet de l'acte : RD - Attribution des marchés de services sociaux du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) sur la période 2018-2020

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 14 décembre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171214-lmc1H20462H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20462H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2017

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2017